

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Devoir de confinement n'est pas devoir de silence

Après plus de trois mois de mobilisations, le refus de la réforme avait tout d'une actualité politique majeure. Avant l'annonce du confinement, nécessaire pour éviter l'expansion de la contagion, la mise en avant du

coronavirus avait été l'occasion pour le gouvernement de dénier les expressions du rejet, pire de déclencher un 49.3 tueur de débats, tout en endossant le costume avantageux de gestionnaire de crise. Accélérer le processus de démolition du système de protection sociale tout en affichant la nécessité de se protéger contre l'expansion d'un virus dangereux pour les plus fragiles est un atout gagnant pour le gouvernement.

Confiné·es depuis 15 jours, nous sommes soumis·es à une situation inédite, et ce temps ralenti, ces activités arrêtées ou restreintes ne doivent pas éteindre notre vigilance. Le risque sanitaire n'efface pas le danger social. Bien au contraire, il le met encore plus à jour. Les difficultés à répondre à tout ce qu'engendre ce virus – soins et prises en charge des personnes malades, protection des plus fragiles, mise à l'abri pour celles et ceux qui n'en ont pas, aide sociale, protection des personnels réquisitionnés... – sont aussi le résultat de dizaines d'années d'abandon des politiques publiques et de déshabillage des services censés les conduire au plus près des citoyen·nes. Ce n'est pas faute d'avoir alerté le gouvernement. Les grèves et mobilisations contre la réduction indigne des moyens dans les hôpitaux en particulier le crient depuis trop longtemps. La gestion approximative avec un manque d'anticipation criant de la crise dans tous les secteurs – santé bien sûr, mais aussi éducation, politiques sociales... – est la conséquence directe de choix politiques opérés depuis 20 ans au nom

Dispensé de timbrage

déposé le 5 avril 2020

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Élections à l'université
- p 3 Communiqué FSU du 24 mars
- p 4 E3C, mobilisations et droits de l'enfant
- p 5 Dans l'éducation
- p 6-7 Lettre des retraité·es au préfet
- p 8 Université des mouvements sociaux

du seul capital et de ses tenancier·es.

En entrant dans la crise sanitaire, le Président de la République a annoncé le principe de grands changements à intervenir. En filigranes certain·es ont pu y lire une volonté de mieux garantir certains socles de service public. Promesse qui n'engage que ceux y croient ? Communication pour rassurer des fonctionnaires mal-aimé·es et des usager·es devenus client·es ? Ou changement

de cap brutal de la part d'un banquier d'affaires devenu depuis locataire de l'Élysée ? On peut s'interroger, sans s'illusionner.

Car ce faisant, le projet de réforme des retraites n'a été que suspendu ; et les ordonnances prises dans le cadre de la loi d'urgence sanitaire ouvrent des brèches dangereuses dans le droit du travail, au bénéfice des employeurs·ses et contre la sécurité et la protection des salarié·es. La rhétorique guerrière du Premier ministre avec son « économie de guerre » est pratique pour qui veut constituer des bataillons de mobilisables sans condition. Ainsi les entreprises peuvent « déroger aux durées maximales du travail et aux règles de repos hebdomadaire et dominical », « aménager les congés payés et les jours octroyés dans le cadre de la réduction du temps de travail ». Ainsi l'État peut mobiliser des volontaires pour remplacer parfois des professionnel·les confiné·es ou déjà malades, le tout gratuitement ou presque, l'engagement ayant bon dos et la solidarité confinant à l'union sacrée aussi. Ainsi aux États-Unis les mesures de protection de l'environnement sont allégées pour soi-disant permettre aux entreprises de survivre...

L'heure est aux dérogations multiples sous prétexte de crises économique et sociale amenées à s'installer durablement. Ce gouvernement ne nous ayant pas habitués à la confiance, notre vigilance doit être

extrême, dans l'immédiat pour que les droits des salarié·es et la protection des citoyen·es ne soient pas sacrifiés encore plus à l'économie, et une vigilance de demain pour que ces dérogations ne soient pas des occasions d'en faire des règles.

Rien ne peut justifier la mise au pas et aux ordres. Les dérives autoritaires de l'État ont commencé de nous alerter avant cette période de crise, prenant des formes insidieuses et particulièrement inquiétantes quand elles atteignent le plus sensible des politiques publiques, l'éducation des enfants et des jeunes, à l'école et hors des temps scolaires. Les nouvelles modalités de contrôle des lycéen·nes, leur enfermement dans des parcours faussement choisis, l'obligation à venir d'un engagement dans une citoyenneté de conformation via le Service national universel, sont autant de programmes qui nous éloignent encore un peu plus de notre idéal de transformation sociale et de construction de la conscience politique. Dans ce moment de crise qui nous touche tou·tes et vient questionner nos modes de vie et les choix de société, ces valeurs qui fondent et portent notre engagement syndical prennent une résonance encore plus vive et d'urgence.

Quelle sera la pire de nos contagions si nous acceptons de nous terrorer ?

Catherine TUCHAIS et Bernard VALIN

Élections à l'université de Nantes un revers pour les politiques néolibérales

Le 10 février dernier ont eu lieu des élections internes à l'université, visant à renouveler les représentant·es des personnels dans les conseils centraux. Rappelons que les universités, « autonomes » depuis une dizaine d'années, gèrent elles-mêmes leurs personnels, leurs locaux, leurs formations, tandis que l'État leur donne de moins en moins de moyens. La politique menée dans chaque université a donc un effet direct sur les personnels et étudiant·es (bien au-delà de ce qui se décide par exemple au CA d'un établissement secondaire).

Situation inédite à Nantes : la liste *Ensemble pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche*, portée par l'intersyndicale FSU-CDFT-FO-Sntrs-CGT, obtient exactement le même nombre de sièges au conseil d'administration que la liste héritière de l'actuel président (liste « Notre université demain »). Dans un contexte de mobilisations sociales contre la casse des retraites, contre le projet de loi sur la recherche (LPPR), la mobilisation pour la

liste Ensemble a été inédite, et ce, malgré une campagne express et la disproportion des moyens entre la liste d'opposition et le pouvoir universitaire en place. La colère des nombreux·ses collègues contre la politique menée par l'ancien président a joué, notamment l'imposition d'enseignements à distance, mais aussi et surtout la volonté de transformer l'université en un établissement expérimental qui déroge au Code de l'éducation.

La prochaine étape était prévue le 31 mars avec l'élection du ou de la présidente. Les deux listes ayant le même nombre d'élu·es, ce seront les étudiant·es et les nombreuses personnalités extérieures du CA qui feront la différence. Porté·es par la mobilisation des collègues et l'espoir que cela suscite pour la défense du service public dans le supérieur, nous menons la bataille jusqu'au bout pour emporter la présidence de l'université. À suivre, dès la réouverture des universités...

Mary DAVID, Snesup-FSU

Communiqué FSU du 24 mars 2020



F.S.U.

Fédération Syndicale Unitaire

Section départementale Loire Atlantique
Maison des syndicats CP8
8 place de la gare de l'état
44100 Nantes
tél : 02 40 35 96 55
mél : fsu44@fsu44.org

La crise sanitaire oblige au respect de mesures de protection afin de contenir la propagation du virus covid-19. Elle met aussi en évidence les points de faiblesses de notre système sanitaire et social engendrés par des politiques qui se

suivent entraînant la fermeture de lits d'hôpitaux et les suppressions d'emplois de soignants. De nouveaux déserts médicaux ou saturations d'accès aux soins sont vérifiables et fréquents sur la région des Pays de la Loire. Pour tenter d'éviter l'engorgement du service public de santé, les mesures barrière contre la propagation du covid-19 sont indispensables, mais ne peuvent suffire.

Les éléments de langage de la Présidence et du gouvernement empruntent désormais au langage guerrier.

Mais la solidarité nationale indispensable n'a rien à voir avec l'union sacrée. L'affirmation présidentielle laissant entendre qu'il s'apprêtait à changer certaines de ses orientations doit être appréhendée avec lucidité, sans procès d'intention et sans naïveté. La crise actuelle, exceptionnelle, relève de l'urgence. Elle requiert des initiatives nationales et locales. Sa gestion ne peut demeurer verticale. La solidarité ne se décrète pas ; elle se construit. Or, à coups de circulaires, d'initiatives locales, le management administratif – loin de se concerter avec la société civile organisée – produit des injonctions dangereuses et irréalistes pour les agents, voire inopérantes, car seulement communicantes. C'est le cas pour les populations les plus fragiles socialement et économiquement, les sans-abri, les migrants, les Roms, mais encore les familles monoparentales, ou pour les conditions d'accès très inégalitaires à la continuité éducative scolaire.

Au nom du rassemblement de la Nation, le Président de la République a prononcé la suspension de toutes les réformes en cours, dont celle des retraites et du second volet de l'assurance chômage. Mais il n'a rien suspendu de l'application de la loi de transformation de la Fonction publique qui affaiblit le dialogue social, ouvre la porte aux arbitrages locaux, et veut en finir avec le statut. Il n'a rien dit de tangible sur la suspension du plan « ma santé 2022 » contre lequel les urgences sont en grève depuis plus d'un an.

La loi d'urgence sanitaire contient même des dispositions qui en disent long sur le maintien du cap

gouvernemental à l'égard des agents publics. Il aura fallu attendre plus de 8 jours pour que le jour de carence

dans la Fonction publique soit enfin « suspendu » et que les précomptes, déjà injustes, qui réduisent les salaires soient enfin abandonnés. On fait des personnels de santé, de sécurité et d'éducation qui assurent en présentiel leurs missions des héros. Mais – dans le même temps – la loi d'urgence sanitaire prévoit une dégradation majeure du Code du travail permettant d'imposer ou modifier unilatéralement les congés payés, les RTT, les jours de repos et compte épargne temps. Les dérives sont déjà constatées. La loi les couvrira ! Et nombre de ministres préfèrent toujours les profits à la santé des salariés en ordonnant à des secteurs tel le bâtiment de continuer à travailler.

Ce recul des droits devrait mettre en alerte ! Les dizaines de milliards à injecter vont durablement affecter le régime de la Sécu et pas seulement le Budget de l'État, mais celui de toutes les collectivités qui déjà subissent des moyens contraints et une baisse budgétaire continue. Dans quelques mois nous ferons les comptes, tous les comptes. Comment croire que les promesses néolibérales de campagne présidentielle puissent s'évanouir par suite de cette période exceptionnelle et à un pseudo revirement idéologique ?

La crise sanitaire s'ajoute aux crises sociale, politique, économique et environnementale nationale et internationale. Les signes avant-coureurs d'une récession mondiale sont déjà présents. La crise économique mondiale, désormais inévitable, touchera obligatoirement les salariés comme les retraités et les privés d'emplois. Le risque est majeur de vérifier une fois de plus une posture idéologique au service de la Finance et des spéculations non pas pour pérenniser et restaurer les services publics et les grandes fonctions solidaires, mais pour ouvrir de nouveaux espaces aux fonds de pension et aux logiques de dumpings qui mettent les peuples et les économies en concurrence. Trop de signaux sont déjà là pour ne pas entrevoir les risques de salaires bloqués, de retraites encore rognées, de travail toujours plus précaire, de monnaies d'échange soumises aux boursicotages.

Au sortir de cette crise sanitaire, les conditions d'une véritable solidarité nationale et internationale seront à réunir. Au-delà des paroles, les actes politiques et économiques seront déterminants. La FSU portera des propositions pour un tout autre projet de société que celui imposé aujourd'hui, renouant avec l'ambition actualisée des principes fondateurs du Conseil National de la Résistance. Car, si comparaison n'est pas raison, la situation le commandera pour éviter le pire avenir.



F.S.U.

E3C, mobilisations et droits de l'enfant

Depuis la fin du mois de janvier, les élèves de première expérimentent les Épreuves communes de Contrôle continu (E3C), mises en place par la prétendue réforme des lycées. Il s'agit d'évaluation en langues vivantes, en histoire-géographie et, pour les filières technologiques, en mathématiques dans un premier temps, à quoi s'ajoutera l'enseignement scientifique, au printemps.

Ces E3C posent un certain nombre de problèmes : non seulement les sujets sont choisis et corrigés (et leur date de passation fixée) localement, remettant en cause le caractère national et anonyme du baccalauréat, mais les épreuves ont lieu deux fois par an en première et en terminale, ce qui induit une évaluation permanente et pousse les collègues comme les élèves à un bachotage intensif dès septembre ainsi qu'à suivre une seule et même progression pédagogique dans l'établissement.

Les collègues ont souvent protesté en écrivant à leurs hiérarchies, en signant des pétitions, en



refusant de choisir des sujets ou de faire la grève de surveillances des épreuves, en se posant la question de la correction (bienveillance exagérée, retenue des notes...)

Le droit de refuser... de ne plus réfléchir

De leur côté, les jeunes lycéen-nes ont très vite compris les aberrations de ce nouveau système et dans de nombreux établissements du département, mais aussi de l'académie, des sabotages et/ou des blocages d'établissements ont eu lieu de leur propre initiative avant les vacances d'hiver.

La réponse de l'institution ne s'est pas fait attendre : distribution de zéros, interdictions de repasser les épreuves reportées, mais surtout recours aux forces de l'ordre à de nombreuses reprises pour débloquer les lycées, pour encadrer fermement les entrées des jeunes dans les établissements. Lors de certaines interventions, des jeunes ont été frappé-es, insulté-es, et ont été la cible de gaz lacrymogènes.

La FSU, avec l'intersyndicale et la LDH, a dénoncé ces pratiques, déjà connues par le passé dans d'autres conditions et déjà aux abords de lycées, mais qui deviennent systématiques, y compris contre des personnes mineures, y compris quand elles ne font preuve d'aucune espèce de menace ni de provocations.

La question devient donc politique : plus de trente ans après son adoption par les Nations Unies, la convention relative aux droits de l'enfant est en partie bafouée, notamment concernant le droit d'avoir des opinions et de les exprimer comme le droit à la protection contre les mauvais traitements... dans le pays des droits de l'Homme.

Les articles 13 et 15 précisent notamment que « l'enfant a droit à la liberté d'expression » et que « les États parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique [...] L'exercice de ces droits ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires dans une société démocratique, dans l'intérêt de la sécurité nationale, de la sûreté publique ou de l'ordre public [...] » : faut-il en conclure que les rassemblements devant les lycées menacent la sécurité nationale ou la sûreté publique ?

Ces menaces justifient-elles alors l'un des premiers droits des enfants, le droit à la protection, devoir des États signataires (article 3) ? L'usage de matraques et de gaz contre des mineur-es les met en effet sérieusement en danger.

Au-delà, la réforme des lycées met en cause le droit des enfants à être éduqué-es alors que le nouveau lycée impose plus un gavage systématique qu'une réflexion émancipatrice et autonome- ou pour le droit à une information appropriée, quand on connaît le sort réservée aux Psy-EN EDO (ex conseiller-es d'orientation psychologue) ou le flou sciemment maintenu jusqu'au dernier moment sur les conditions d'examen... Les articles 28 et 29 de la convention internationale indiquent au contraire que l'éducation doit contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant, ainsi qu'à l'égal accès à l'enseignement supérieur. Mais à bien y réfléchir, cette manière de faire n'est pas un épiphénomène : l'ambiance est en effet à la mise au pas, au retour à l'ordre et à l'obéissance comme le montre notamment la mise en place du Service national universel...

Mary DAVID et Michel DECHA

Dans l'éducation « nous sommes prêts », vraiment ?!

Compte tenu du caractère exceptionnel de la crise sanitaire, être prêt pour l'Éducation nationale n'était pas possible. Toutes et tous les agent-es le savaient dès le départ. Mais alors, pourquoi mentir à la population et aux familles à tous les niveaux de l'administration du ministre jusqu'aux corps d'inspection.

Le 13 mars à la vielle de la suspension des cours et de l'arrêt de l'accueil des usager-es, les organisations syndicales représentées au CTA sont invitées à la hâte pour un échange qui a vocation à faire croire que tout est possible. Nous y apprenons que nous sommes « hors cadre », « en mode dégradé », ce qui autoriserait tout contournement des règles statutaires du télétravail par exemple. Ordres et contre-ordres se succèdent de jour en jour voire d'heure en heure : présence ou non de tous les personnels, des AESH dans les établissements et écoles, maintien ou non des formations, maintien ou non des grandes réunions dans les établissements... Celles-ci réunissaient parfois plus de 100 personnes ! Et finalement dès le lundi, les serveurs académiques qui hébergent sites et webmails ne résistent pas aux nombreuses connexions : ni les enseignant-es, ni les élèves ne peuvent travailler !

Sur place ou à emporter !

En contradiction avec les consignes de confinement, le Recteur se permet, dans une circulaire du 18 mars, de suggérer d'« *utiliser un commerce autorisé de proximité comme point relais où les familles concernées pourraient retirer et rendre documents, devoirs et*

livres » ! Cette mesure a aussitôt été dénoncée par la FSU dans le courrier ci-dessous transmis au ministre. Plusieurs chef-fes d'établissement et IEN se sont lancé-es dans ce « drive scolaire » (boulangerie, supermarchés, etc.), allant même pour l'un d'entre elles et eux jusqu'à mettre en place des permanences d'enseignant-es dans une mairie, en incitant les parents d'élèves à cocher la case 2 de l'attestation (achats de première nécessité). Depuis le début de la période de confinement, alors que la priorité doit être la non-propagation du virus nos hiérarchies s'emploient à faire semblant que les apprentissages sont toujours possibles et que la fracture scolaire n'existe pas, pas plus que la fracture sociale !

À l'inverse, la FSU rappelle la nécessité de concilier continuité du service public, protection des agent-es et respect de leurs droits : les personnels volontaires répondent à la nécessité d'accueillir les enfants des personnels soignants et médico-sociaux qui ne disposeraient d'aucune solution de garde, mais ils et elles doivent bénéficier des protections nécessaires (masques, etc.) et ne peuvent passer leur temps à recevoir des injonctions contradictoires.

La crise sanitaire actuelle montre aux citoyen-nes l'intérêt majeur des services publics qui ont en charge la mise en œuvre de l'intérêt général. Elle montre la nécessité d'un changement total des politiques menées à commencer par une augmentation de leurs moyens.

Nelly HERVOUET, Céline PELLA et Céline SIERRA

Lettre au Recteur

Nantes, le 18 mars 2020



Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes,

Nous avons pris connaissance de votre note aux directrices et directeurs d'école, aux inspecteurs et inspectrices, aux chef-fes d'établissement, aux inspecteurs et inspectrices, ainsi qu'aux DASEN.

Dans les conditions actuelles de confinement demandées par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur, nous sommes indigné-es de votre suggestion de dépôt de documents, devoirs et livres dans les commerces autorisés de proximité comme point relais où les familles concernées pourraient les y retirer et les y rendre : vous demandez tout simplement aux agent-es

de l'État de contrevenir à la loi en se comportant ainsi, puisqu'il s'agit de contourner les dispositions réglementaires. Se rendre dans un commerce autorisé pour y déposer ou y prendre des documents scolaires ne relève en rien des achats de première nécessité autorisant un déplacement. À l'heure où les échanges entre les personnes doivent être des plus limités, comment imaginer que les enseignantes et les enseignants déposent à l'attention de nombreuses familles des documents dans les commerces de proximité alors que celles-ci peuvent ne rien avoir à y faire ? Dans la situation actuelle, nous estimons que cette disposition augmente grandement les risques de contamination aussi bien pour les enseignant-es que pour les familles. De plus, les enseignant-es n'ont pas à se mettre en danger pour assumer une continuité pédagogique déficiente. Il faut assurer une continuité scolaire pour que les élèves les plus fragiles, les plus éloignés de l'école ne soient pas pénalisés. D'autre part, nous nous opposons également aux appels que les enseignant-es devraient passer aux familles une à deux fois par semaine : nos collègues ne disposent pas de téléphones permettant de tels appels et il ne peut leur être demandé de diffuser leurs numéros de téléphone personnels pour cette tâche. La Réglementation en matière de Protection des Données personnelles s'applique aux usager-es, comme aux personnels. Les personnels utilisent déjà, dans le cadre du télétravail, leurs matériels et outils personnels. Compte tenu des règles strictes de confinement, il n'est pas non plus question qu'ils-elles se rendent dans les établissements pour passer ces appels.

Enfin, nous vous rappelons, contrairement à ce qu'a sous-entendu et continue à sous-entendre notre institution, que les personnels enseignant-es se sont mobilisé-es dès ce week-end auprès de leurs élèves et continuent à l'être. Preuve en est la saturation de l'Espace Numérique de Travail académique auquel il est difficile de se connecter. Vouloir leur imposer les tâches que vous mentionnez dans votre courrier, ainsi que celles que de nombreux et nombreuses chef-fes d'établissement tentent d'imposer n'est pas acceptable et contribue à la dégradation, dans les médias et dans la société de l'image de la profession enseignante, dont l'attractivité est déjà en berne en raison de la faiblesse des rémunérations.

Par conséquent, Monsieur le Recteur, nous vous demandons au plus vite de donner un contre-ordre à cette préconisation.

Pour la FSU
Pays de la Loire
Gérard Pigois

Pour le SNEP-FSU
Valérie Justum

Pour le SNES-FSU
Nelly Hervouet

Pour le SNUEP-FSU
Cécile Chêné

Pour le SNUipp-FSU
Céline SIERRA

Copie adressée au ministre de l'Éducation nationale et au ministre de l'Intérieur.

Lettre des retraité·e·s au Préfet - Nantes, le 27 mars 2020



Intersyndicale départementale des organisations de retraité.e.s CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR Fp et LSR

À Monsieur le Préfet de Région et de Loire Atlantique

Monsieur le Préfet,

Nos organisations de retraités CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP et LSR de Loire Atlantique s'adressent à vous solennellement pour vous faire part de leurs plus vives inquiétudes concernant les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie du COVID-19 en particulier sur les personnes âgées et pour exiger que des mesures immédiates soient prises.

Une situation qui nous scandalise :

- Depuis plusieurs jours le gouvernement annonce que le matériel de protection des malades et du personnel va arriver. Pourtant les informations qui nous remontent jour après jour prouvent qu'il n'en est rien. Les infirmiers et infirmières, aides-soignants, médecins, personnels auprès des résidents des maisons de retraite lancent chaque jour des cris d'alarme.

- **Comment gérez-vous les priorités ?** Vies humaines ou production de biens matériels qui peuvent tout à fait être différés ? Par exemple, sur le secteur de Saint Brévin et Saint Nazaire, où le manque de masques protecteurs est criant, de grandes ou moyennes entreprises en posséderaient en stock. Une réquisition permettrait de collecter plusieurs dizaines de milliers de masques selon nos informations. Mais, on objecte que les entreprises les gardent dans l'attente d'une reprise du travail. À quoi servent les réquisitions au profit des plus fragiles, des personnes à protéger ? Le ministre de la santé a expliqué hier soir que c'était pourtant la priorité du gouvernement. Ces masques qui pourraient sauver des vies dorment dans l'attente de la reprise d'une activité industrielle à un moment où on l'espère la production de masques sera enfin efficace pour tous et toutes. Ces choix nous scandalisent.

- **Dans les EHPAD, les établissements de soins, dans les sociétés de services à la personne** qui organisent le maintien à domicile des personnes dépendantes, les familles, les personnels s'inquiètent

et la peur les saisit. Ils nous contactent désorientés et conscients que si l'épidémie se développe dans les établissements, ce sera une **véritable catastrophe**. Le personnel commence à faire défaut, les conditions de vie en EHPAD sont fortement dégradées (solitude des personnes résidentes, rythme des services et soins ralenti). **Le manque de personnel dans les EHPAD et services de santé, déjà vivement dénoncé avant la crise, parce qu'il pouvait conduire à de la maltraitance institutionnelle, est aujourd'hui une réalité aggravée et difficilement soutenable** (une seule infirmière le week-end pour 80 résidents, impossibilité du confinement en chambre dans certains EHPAD même en cas de suspicion du covid-19...).

- Dans les EHPAD, les représentants du personnel ne sont ni consultés ni informés des modifications de l'organisation du travail. Des agents de l'Hôpital Intercommunal du Pays de Retz ont saisi leurs élus et une alerte au Président du CHSCT a été adressée sur la situation dans les différentes structures.

Des exigences à la hauteur de l'urgence et de la gravité de la crise :

La générosité et le dévouement sont des valeurs nobles, mais elles ne sauraient se substituer au rôle de l'État qui doit garantir la continuité et qualité du service public de santé en priorité. La qualité d'une politique publique se mesure à l'aune du sort réservé aux plus fragiles. Quelles sont vos actions pour assurer la vie et la santé des personnes les plus âgées, des personnes les plus exposées aux risques épidémiques ?

Nos revendications sont évidentes :

- Dans les EHPAD, mais aussi à l'hôpital, où les protections manquent cruellement, c'est la vie des personnels, de leurs familles, celle des patients, des résidents d'EHPAD, des personnes dépendantes isolées à domicile, qui sont en jeu. Dans certains EHPAD, les masques ne sont mis à disposition que si un cas confirmé de contamination a été détecté. **Il est de votre responsabilité que toutes les structures de**

Lettre des retraité·e·s au Préfet (suite)

soins et médico-sociales soient dotées immédiatement des protections indispensables : gel hydro alcoolique, gants, masques... et que des tests en nombre suffisant puissent être réalisés partout notamment dans les structures accueillant des personnes âgées. C'est une urgence absolue.

• Comment éviter la contamination des plus fragiles alors que les personnels utilisent les transports en commun pour se rendre à leur travail. Si le confinement est effectif, les salariés qui travaillent viennent toutefois de l'extérieur et sont donc potentiellement contaminants. Être soignant et à la fois source d'épidémie mortelle est évidemment une charge morale impossible à tenir longtemps. Tout doit être mis en œuvre pour que ces personnels travaillent sereinement auprès des personnes dont ils ont la responsabilité. **Quel dispositif protecteur mettez-vous en œuvre pour limiter les risques de contamination extérieure ? L'accès gratuit au transport par taxi ?**

• Conformément à la loi du 30 juin 2004, nous vous demandons de **garantir la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence** dans toutes les communes du département, ce qui est de votre responsabilité. Il faut que les besoins de toutes les personnes âgées et personnes en situation de handicap soient bien identifiés, qu'elles aient un **numéro d'urgence** à appeler en cas de besoin et que le **portage de courses, de repas et/ou des médicaments** leur soit bien proposé. Il ne suffit pas d'invoquer la solidarité, le « vivre ensemble », ou le courage du personnel soignant. Il ne suffit pas de les applaudir et de les féliciter, **vous devez d'urgence les protéger**. Cette pandémie a révélé au grand jour les conséquences des politiques de santé menées depuis des années au nom

de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires : des milliers de lits ont été fermés dans les hôpitaux, et les EHPAD connaissent un manque de personnel flagrant que nos organisations n'ont cessé de dénoncer auprès des dirigeants politiques. En 2018, par l'intermédiaire du CDMCA, nous adressions une lettre d'alerte à l'ARS concernant les conditions de travail et de vie des résidents dans de nombreux EHPAD. Nous avons été aux côtés des personnels des EHPAD pour soutenir leurs revendications, comme nous avons soutenu celles des personnels hospitaliers ces derniers mois, car les conditions de vie et de santé des personnes retraitées, des personnes vulnérables ou dans le grand âge en dépendent. Aucune réponse n'a été apportée. Nous en payons le prix. Il faudra en tirer les leçons.

Monsieur le Préfet, vous êtes le représentant de l'État dans le département, il est de votre responsabilité de prendre toutes les décisions maintenant pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective... Notre démarche doit retenir toute votre attention.

Nous vous prions d'agréer monsieur le Préfet l'expression de notre considération.

USR CGT : Yves Weber
UDR FO : Claire Compain
UDAR CFTC : Patrick Gosselin
UDIR CFE-CGC : Georges Lemarie
FSU retraité·e·s : Marie-France Le Marec
UDIR Solidaires : Francois Préneau
FGR-FP : Monique Ramé
LSR : Alain Le Vraux

La MGEN et la démocratie

Dans la revue « INITIATIVES MUTUALISTES » de janvier, la présidente de la MGEN nous demande d'être « acteurs » de la démocratie en votant pour élire le prochain Comité de section : en pleine bataille de la FSU pour la défense d'un système de santé solidaire et en particulier pour le rejet du projet de « réforme » des retraites. Telle est la perspective offerte à nous tous donc, d'ici au 13 mars, nous allons élire pour 6 ans les membres de ce comité : 12 postes étaient à pourvoir, mais il n'y a que 10 cases sur le bulletin de vote ! Pourquoi cette situation ? À aucun moment on ne nous fournit d'explication... Une élection à l'aveugle ? Pour la présentation des candidats, on nous donne leur photo leur date de naissance et leur activité professionnelle on nous dit aussi qu'ils sont bénévoles. Cette manière de présenter les choses n'est pas nouvelle, mais il s'agit de désigner ceux qui vont pendant 6 ans participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des divers aspects de la politique sociale de notre mutuelle dans le domaine de la santé (tout spécialement) plus que d'autres époques et dans le contexte de remise en cause de notre système de santé solidaire et de la liquidation du Service public hérité du programme du CNR on peut légitimement se poser la question des orientations et intentions de nos représentants et des choix qu'ils feront. Il n'est pas question de leur faire un procès d'intention mais on aurait aimé savoir s'ils cautionnent les récentes dérives de notre mutuelle souvent dénoncées par la FSU ou s'ils sont en mesure de les stopper. Avec eux ou sans eux avec notre FSU nous sommes décidés.

Gérard ROULIC



Du 19 au 23 août 2020, se tiendra à Nantes l'Université d'Été des mouvements sociaux et des solidarités à laquelle la FSU participe activement. Ce rassemblement a pour objectifs de débattre, d'échanger, de construire des revendications avec des associations ATTAC, des organisations CGT, Solidaires, des collectifs...

À ce jour, la FSU entend travailler sur les thèmes suivants : services publics au service de la transformation écologique et sociale, syndicalisme et mouvements écologiques : ensemble pour la transformation écologique de nos société, mouvements sociaux. Chaque thème se présente lors d'un séminaire sur une journée ou lors d'un atelier de 2h15. Une des contraintes est que chaque thème regroupera trois organisations pour un atelier, cinq pour un séminaire.

La section de Loire-Atlantique a fait une proposition d'atelier sur la thématique de l'engagement interprofessionnel comme levier d'actions. Thématique que nous maîtrisons dans le département avec la CGT et Solidaires entre autres.

Les délégations FSU pour chaque thème se composent de militant.es de syndicats nationaux ou de sections départementales, de membres du secrétariat national.

Enfin, se posera, pour la FSU, la question de tenir un stand pendant les 5 jours d'où la nécessité d'avoir des camarades présent.es pendant cette période d'août.

Bernard VALIN

